

Programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 2001 - Adoption du programme - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2001 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 9 505 KF.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux, le programme proposé est le suivant :

Budget principal

Compte 90.020.2182.00511 et 90.020. 2188.00511 code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2001 sont de 6 860 KF et se répartissent de la façon suivante :

*** Acquisition de véhicules**

Type	Véhicules à acquérir	Estimation	
		KF	Euros
Motocyclettes	3	50	7 622
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	29	2 120	323 192
Poids lourds de plus de 8 tonnes	2	1 030	157 022
Véhicules spécifiques	5	1 900	289 653
TOTAL		5 100	777 490

*** Renouvellement de matériels**

Budget prévu pour le remplacement des petits matériels suivant leur état de vétusté :

Secteur Espaces Verts	500 KF (76 224 €)
Secteur Voirie	500 KF (76 224 €)
Autres secteurs d'activité	600 KF (91 469 €)
TOTAL	1 600 KF (243 918 €)
* Grosses réparations Parc Auto	160 KF (24 392 €)

Budgets Annexes

*** Service des Forêts**

Compte 90.92.2182.00514 code service 34000

- 1 tracteur agricole (remplacement)	200 KF (30 490 €)
--------------------------------------	----------------------

*** Service des Eaux**

Compte 892.2182.00512 code service 30700

- 1 véhicule léger (remplacement)	75 KF (11 433 €)
- 1 poids lourd > 8 t (remplacement)	450 KF (68 602 €)

*** Service Assainissement**

Compte 893.2182.00513 code service 30800

- 2 véhicules légers (remplacement)	160 KF (24 392 €)
- 1 véhicule fourgon (remplacement)	160 KF (24 392 €)
- 1 poids lourd > 8 t	450 KF (68 602 €)

*** Déchets Urbains**

Compte 897.2182.95022 code service 32000

- 1 benne à ordures ménagères (remplacement)	1 000 KF (152 449 €)
- 1 chariot de manutention	150 KF (22 867 €)

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de véhicules légers électriques.

L'ADEME encourage ce type d'initiative par l'octroi d'une subvention de l'ordre de 15 000 F par véhicule.

Sur avis favorable de la Commission Parc Automobile, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériel divers ci-dessus proposé
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que le ou les avenants, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2001
- solliciter de l'ADEME les subventions pour l'acquisition de véhicules et matériels divers électriques ainsi que les formations éventuelles et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront encaissées par décision modificative sur l'exercice courant, sur l'imputation 90.020.1311.00511 CS 32000 et réaffectée en dépenses sur l'imputation correspondant à l'acquisition des véhicules 90.020.2182.00511 CS 32000 pour le budget principal et sur les imputations suivantes pour les budgets annexes :

*** Service des Forêts**

- en recettes : 90.92.1311.514.34000
- en dépenses : 90.92.2182.514.34000

*** Service des Eaux**

- en recettes : 892.1311.512.30700
- en dépenses : 892.2182.512.30700

*** Service Assainissement**

- en recettes : 893.1311.513.30800
- en dépenses : 893.2182.513.30800

*** Déchets Urbains**

- en recettes : 897.1311.95022.32000
- en dépenses : 897.2182.95022.32000.

La subvention pour la formation sera encaissée par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 92.020.74718 CS 20400 et réaffectée en dépenses sur l'imputation 92.020.6184 CS 20400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 mars 2001.